

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE VINGT ET UN à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au Château Fabert sous la Présidence de Madame Claudie FUZEWSKI, Première Adjointe au Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 27

Convoqués le :
17/02/2021

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Adjoint au Maire, Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient absents :

Etaient excusés : Madame Rachel NICOLAS, Monsieur Clément CONROUX, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire, ayant donné procuration à Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire, ayant donné procuration à Madame Vanessa CARRARA.

Monsieur Francis GUEHERY, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Monsieur Marc PINAULT.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Bernadette LAPAQUE.

Madame Pascale HOLLE, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Armelle CHAMPLON.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné procuration à Madame Valérie BOHR.

Monsieur Farès CHABI, Conseiller Municipal, ayant donné procuration à Madame Virginie GELLENONCOURT.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET

=====

POINT 2021-06- Numérotation de l'Entreprise DHR, chemin de Préville

Rapporteur : Frédéric RENAUDAT

Il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom et les numéros à donner aux rues et aux places publiques. La numérotation des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le 24 novembre 2020, la mairie a été sollicitée par l'entreprise DHR (Décors Harmonie Réalisation), pour la numérotation de leur établissement. L'attention est attirée sur le besoin de leur attribuer un numéro de voie afin de leur permettre la souscription d'abonnements divers auprès des différents concessionnaires, notamment pour le raccordement au réseau de fibre optique.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de procéder au numérotage de ce bâtiment, sis sur les parcelles cadastrées section 6, n°23 et n°24.

Après consultation et validation par le Centre de Tri de la Poste à Marly le 2 décembre 2020, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer à ce nouveau bâtiment l'adresse suivante : 2 bis chemin de Préville.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à ce bâtiment l'adresse suivante : 2 bis chemin de Préville

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-06-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 23/02/2021



Pour le Maire,
La Première Adjointe au Maire,
Claudie FUZEWSKI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20210223-2021-06-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/02/2021

Affichage : 25/02/2021